

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCACTION du 05/10/2017 pour le 10/10/2017 20H30, avec l'ordre du jour :

- LOGEMENT 8 place Saint Médard :
Départ des locataires (Préavis)
Choix du nouvel occupant
- CDC APPROBATION DU RAPPORT CLECT :
Compétence économique (commission locale d'évaluation des charges transférées)
- CDC : modification des statuts des vals de Saintonge communauté :
(Nouvelles compétences obligatoire)
- MNT : Avenant
- Modification de la durée hebdomadaire de 3 postes au service technique
Mise à jour du tableau des effectifs.
- INVENTAIRE des zones humides communes de MAZERAY et ASNIERES-LA-GIRAUD :
Lancement étude conjointe.
- Questions diverses

SÉANCE :

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Monsieur Christian FERRU le Maire.

Secrétaire de séance : Claude BRISSET

Sont présents les Conseillers Municipaux :

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| 1- M. Christian FERRU | 8- Mme Marie-Christine MORIN |
| 2- Mme Marylène TEXIER | 9- M.Thierry MADÉ |
| 3- M. Philippe MARC | 10- M. Jean-Luc DIEUMEGARD |
| 4- M. Frédéric BAUDOUIN | 11- M. Christian FOUCHER |
| 5- M. Daniel BOUTHIER | 12- M. Claude BRISSET |
| 6- M. Jean-Marc BLANCHET | 13- |
| 7- Mme Sophie FOUGA | 14- |

Excusé(e)(s) : Madame Janus et Monsieur Heise

Absent(e)(s) :

Pouvoir(s) dedonné(s) à

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, le Maire.

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

Puis il est passé à l'ordre du jour :

Logement 8 place Saint Médard :

•Départ des locataires (Préavis)

Le maire donne lecture d'un courrier adressé en mairie par les locataires du 8 place Saint Médard en demandant leur départ au 26 octobre au lieu du 30 novembre pour diverses raisons. Le conseil municipal donne un avis favorable pour cette date (état des lieux le 26 octobre) mais avec paiement du loyer jusqu'au 31 octobre avec charge 2017.

•Choix du nouvel occupant

Tout d'abord, le maire fait savoir qu'il a rencontré une personne de la commune en difficulté. Il lui a proposé ce logement dans un premier temps comme tous les autres candidats (15 personnes) avec production de la fiche de documents à fournir, puis après la visite du logement cette personne a fait savoir qu'elle n'entendait plus maintenir sa candidature.

Puis le conseil examine les dossiers présentés et après discussions, échanges, retient comme nouveaux locataires Mme Robin Sandrine et M Boussiquet Julien avec 3 enfants au 1er novembre 2017. Loyer inchangé 453.23€ Caution UN MOIS

Approuvé à l'unanimité des membres présents

CDC APPROBATION DU RAPPORT CLECT compétence économique (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Monsieur le Maire rappelle que vals de Saintonge communauté exerce de plein droit, depuis janvier 2017, Au lieu et place des communes membres, les compétences de chacun des groupes suivants :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17

A cet égard, la commission locale d'évaluation des Charges transférées (CLECT) a dû procéder à l'évaluation des charges nettes transférées dans le respect des principes prévues au code général des impôts.

La clect s'est réunie le 11 septembre dernier et a entériné la méthode du chiffrage de transfert des zones d'activités et immobiliers d'entreprises, cette méthode a été consignée dans le rapport objet de la présente délibération..

SUR 111 communes adhérentes 9 sont équipées de zones d'activités économiques dont Asnières la Giraud .

Pour la commune d'ASNIERES LA GIRAUD le montant des charges transférées par la commune à l'EPCI a été estimé à 439€ sur une durée d'utilisation de 15 ans (entretien et travaux compris)

Les conseillers municipaux expriment leur mécontentement par rapport à cette décision concernant notre zone qui n'aurait pas besoin de travaux Le maire partage totalement leurs dires.

Le conseil refuse l'approbation du rapport de la CLECT DU 11-09-2017

11 contre et 1 abstention

CDC : modification des statuts des vals de Saintonge communauté (nouvelles compétences obligatoires)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la loi NOTRE de nouvelles compétences obligatoires s'imposent aux communautés de communes :

GEMAPI EAU

CRÉATION et gestion de maisons de services au public

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts modifiés et propose à l'assemblée de les approuver ou pas.

Le conseil municipal souhaiterait connaître les conséquences financières qui découlent de ces modifications.

- DÉCIDE DE NE PAS APPROUVER La MODIFICATION DES STATUTS DE Vals de Saintonge communauté présentée
- DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le MAIRE en ce qui concerne le suivi administratif technique et financier de la présente délibération

11 contre et 1 abstention

MNT : Avenant

Monsieur le Maire rappelle que la commune protège ses agents des conséquences d'arrêts de travail prolongés à travers un contrat collectif auprès de la MNT.

Afin de préserver le niveau de protection le taux de cotisation se verra subir une hausse en 2018.

(Passe de 1.80 à 1.99%).

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Le maire explique que cette assurance ne sera plus collective mais personnelle si bien qu'il va falloir dans les prochains mois revoir les conditions concernant le maintien de salaire des agents.

Modification de la durée hebdomadaire de 3 postes au service technique :

Mise à jour du tableau des effectifs.

Le maire

- explique que lors de l'établissement du budget 2017, le conseil avait donné son accord pour solliciter l'avis du centre de gestion en vue d'augmenter le temps de travail de 3 emplois techniques et mettre à jour le tableau des effectifs

notamment en supprimant les emplois des agents scolaires mutés à la CDC(3) .

La réponse du centre de gestion (comité technique) est favorable :

- pour 6 heures pour M Patrier, ce qui porte sa durée hebdomadaire à 32 H
- pour 6 heures pour M Rousselot qui travaillera 32h/semaine
- pour 3 heures complémentaires par mois pour Madame Grégoire
- pour supprimer les 3 emplois techniques scolaires.

Le maire propose de modifier en conséquence le tableau des effectifs avec prise d'effet au 1er janvier 2018 compte tenu du respect des délais de publicité.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES communes de MAZERAY ET ASNIERES LA GIRAUD : lancement ETUDE CONJOINTE

Monsieur le Maire informe que pour poursuivre la révision du PLU et pour se conformer au

SCOT il y a nécessité de lancer une étude sur les zones humides, les haies et le réseau hydraulique comprenant fossé et cours d'eau,

Considérant le coût prévisionnel de ces études d'un montant pouvant aller de 10 000

À 20 000 € TTC et la possibilité de solliciter des subventions auprès de l'agence de l'eau

Adour Garonne

Considérant la possibilité de réaliser un groupement de commandes avec la commune DE MAZERAY pour mutualiser l'étude et réduire le coût pour la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

1.approuve la réalisation d'une étude d'inventaire des zones humides réseau bocager et réseau hydraulique sur le territoire

2.Décide de constituer un groupement de commandes avec la commune de MAZERAY

ET de désigner la commune d'ASNIERES LA GIRAUD COORDINATRICE du groupement de commande

3.Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour missionner un bureau d'étude spécialisé, lancer le marché correspondant signer les documents y afférents

Solliciter les subventions pour cette étude notamment auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne

A l'unanimité des membres présents

INFORMATIONS

Monsieur le Maire fait part :

-de l'obtention d'une subvention au titre des amendes de police de 5169,70 pour la pose des ralentisseurs.

-des mesures de vitesse effectuées par le département(DID) sur les RD 217 ET 120 lieudit La Rue, Route de la Gare, La Laigne, Le Puits. Conclusion inattendue : La moyenne des vitesses reste correcte. (Pas au-dessus de 50km/h)

- des Remerciement de la famille ROUGER Pierre concernant le mot de sympathie adressé à la famille lors du décès de Madame ROUGER Gisèle

- de la prise en charge par l'assureur de la réparation du radar (Vol) suite au passage de l'expert.

- de la commande de travaux hydro-curage des canalisations pluviales dans le bourg à l'entreprise BERNAUD

- de la demande de devis (UNIMA et ARTELIA) pour une étude hydraulique concernant la révision du PLU dans le but d'identifier les zones écologiquement sensibles.

- qu'un courrier sera adressé à tous les commerçants et artisans de la commune pour qu'ils expriment sur la révision du PLU. (Demande des futurs projets)

- que le relevage du tracteur John Deer montre des dysfonctionnements avec le broyeur attelé.

- que des radiateurs électriques sont à changer : à la poste, à la mairie, la maison des jeunes et chez un locataire (1 supplémentaire)

- qu'il a rencontré des responsables de la SNCF, le passage à niveau au Pas Loubat est prévu en septembre 2018. La commune aura à sa charge toute la signalisation.

- Que 3 extincteurs pour l'église sont nécessaires, il va falloir prévoir l'achat.
- Boucherie : qu'il va revoir l'annonce
- Informe des dates importantes :

- Lucide le 18/10/2017
- Formation PSC1 le 28/10/2017
- Réunion de travail avec tous les élus le 7/11/2017
- Commémoration le 11/11/2017
- Téléthon le 2 décembre 2017

INTERVENTIONS

Marylène TEXIER :

- indique

la date fixée pour la soirée jeune (le 15-09-2017) est trop proche de la rentrée scolaire, à revoir pour 2018 concernant la journée Lucide (14 octobre 2017) : Il y aura 2 marches, la première le matin départ 9H30 et la seconde l'après-midi départ 14h30

Marie Christine Morin s'est occupé du tracé et sera présente la journée pour aider elle est actuellement en recherche de devis pour remplacer les rideaux du foyer rural (Usures en bas) qu'elle est en préparation de l'agenda 2018. Les dates seront validées au prochain conseil.

Philippe MARC :

Donne des compléments d'informations sur les statuts de la CDC

Donne des précisions sur la taxe des surfaces commerciales (CDC)

Informe que suite à une réunion ,le type de ramassage des poubelles et le paiement des ordures ménagère sont inchangés.

Daniel BOUTHIER :

-Fait savoir qu'une sono et un amplificateur sont commandés (pour usage extérieur) et par la suite l'église sera sonorisée pour les mariages et enterrements (en 2018).

-Fait part des différents devis concernant le bulletin municipal :

L'imprimerie Actiade, Z.A. la Sauzaie, 17100 Fontcouverte est retenue pour un montant de 1163.49 TTC.

-Fait savoir qu'une réunion concernant la commission informatique est prévue le 16/10/2017.

Frédéric BAUDOUIN :

-Fait savoir que le chemin des grandes fougères va être refait (deberner, décompacter, broyer et cylindrer)

Claude BRISSET :

-Fait connaître que le chemin de l' Ouche à feti de Chez Suraud n'est pas en bon état.

Marie Christine MORIN

-Fait savoir que des tuiles tombent d'un bâtiment Chez Brenaud.

Le maire va en faire part aux agents et adressera un courrier au propriétaire.

Fait savoir qu'un dimanche, un homme étrange s'est promené dans le bourg.

Le maire lui répond qu'il s'est déplacé ce jour-là, a fait tous les coins du bourg et ne l'a pas rencontré.

SÉANCE LEVÉE 23h30

